

# Un ralentissement de l'activité économique d'ampleur inédite

L'activité chute fortement en 2020. Le premier confinement provoque l'effondrement de l'activité économique. Elle se redresse ensuite pour diminuer à nouveau durant le deuxième confinement mais de façon beaucoup moins marquée. Fin 2020 et début 2021, l'activité reste significativement ralentie. Sur l'année, la baisse la plus importante se situe dans le Haut-Rhin. L'hébergement-restauration est le secteur le plus affecté, suivi par les services aux particuliers.

En 2020, l'activité économique chute fortement en raison des mesures sanitaires prises pour endiguer l'épidémie de Covid-19. Dans le Grand Est, le volume de travail (nombre d'heures rémunérées) dans le secteur privé diminue de 9,9 % sur l'année. La baisse est évidemment plus marquée sur la période de mars à décembre (- 11,9 %), pendant laquelle ont lieu les différentes restrictions de grandes ampleurs. Le repli est comparable au niveau national (- 9,4 % sur l'année et - 11,6 % de mars à décembre).

### Chute de l'activité d'ampleur inédite durant le premier confinement

L'activité chute brutalement et fortement durant le premier confinement ► **figure 1**. Le nombre d'heures rémunérées se contracte de 35,1 % en avril, seul mois complet de premier confinement. La levée partielle des restrictions sanitaires permet ensuite le redémarrage de l'économie. Le volume de travail se redresse jusqu'en août où il n'est inférieur que de 4 % au niveau d'août 2019. Les mesures de couvre-feu et les restrictions du deuxième confinement font à nouveau baisser l'activité, mais plus modérément (- 9,7 % d'heures rémunérées en novembre par rapport à novembre 2019). Les règles moins strictes du deuxième confinement permettent à l'industrie et à la construction de continuer à fonctionner. La liste des commerces autorisés à ouvrir est élargie par rapport au premier confinement. En décembre, le volume de travail est encore inférieur de 6,8 % à celui de décembre 2019. Au premier trimestre

2021, la situation s'améliore légèrement (- 5,7 % en janvier et en février, - 5,1 % en mars comparés aux mêmes mois de 2019). Les mesures de restriction du troisième confinement, bien que plus souples, devraient sans doute à nouveau peser sur l'activité économique.

### L'hébergement-restauration particulièrement affecté

Les mesures prises pour freiner l'épidémie ont un impact inégal selon les secteurs d'activité. Ainsi au mois d'avril 2020, le nombre d'heures baisse de 79 % dans l'hébergement-restauration, de 57 % dans les services aux particuliers (incluant les activités culturelles et récréatives), et de 56 % dans la construction, pour une diminution de 35 % tous secteurs confondus. Dans le secteur de l'énergie et de la gestion des déchets, essentiel au fonctionnement du pays, le volume de travail recule de 19 %. Le repli le plus faible concerne les activités financières et d'assurance (- 11 %), dont l'exercice peut être réalisé en grande partie à distance. La reprise entre les deux confinements est très variable selon les secteurs, y compris parmi ceux dont l'activité a le plus fortement ralenti durant le premier confinement ► **figure 2**.

À la fin de l'année 2020, l'activité chute de nouveau brutalement dans l'hébergement-restauration (- 63 % en novembre et en décembre par rapport aux mêmes mois de 2019), du fait de la nouvelle interdiction d'accueillir des clients. Dans les services aux particuliers, l'activité se redresse avec la fin du deuxième confinement, mais

demeure nettement ralentie (- 15 % d'heures rémunérées en décembre par rapport à décembre 2019 après - 35 % en novembre). Le volume de travail est beaucoup plus proche de la normale dans d'autres secteurs tels que l'énergie et la gestion des déchets, le transport ou les activités financières et d'assurance (entre - 1 % et - 3 % en décembre par rapport à décembre 2019).

### La baisse est plus forte dans le Haut-Rhin, et plus faible dans la Meuse

Les dix départements de la région sont tous fortement affectés par la crise, mais à des degrés divers. La baisse du nombre d'heures rémunérées sur l'année s'échelonne de 7,2 % dans la Meuse à 12,4 % dans le Haut-Rhin ► **figure 3**. Les écarts sont encore plus importants sur la période de crise mars-décembre 2020 (de - 9,2 % dans la Meuse à - 14,7 % dans le Haut-Rhin). Les différences entre les départements sont cependant beaucoup moins marquées qu'entre les secteurs d'activité. ●

#### Auteur :

Loïc Rousseau, Insee

#### Avertissement

Ce texte traite de la baisse de l'activité économique à travers le volume de travail, soit le nombre d'heures rémunérées par les entreprises du secteur privé. Elles correspondent aux heures payées par les entreprises aux salariés, y compris les heures supplémentaires et les congés payés. Les arrêts maladie et l'activité partielle ne sont pas comptées dans ces heures rémunérées.

### ► 1. Évolution du nombre d'heures rémunérées par rapport au même mois de 2019



**Lecture :** dans le Grand Est en novembre 2020, le nombre d'heures de travail rémunérées par les entreprises privées est inférieur de 9,7 % à celui de novembre 2019.

**Champ :** entreprises du secteur privé hors agriculture ; France hors Mayotte.  
**Source :** Déclarations sociales nominatives, traitement provisoire au 30 avril 2021.

### ► 3. Variation du nombre d'heures rémunérées 2020 par rapport à 2019 par département

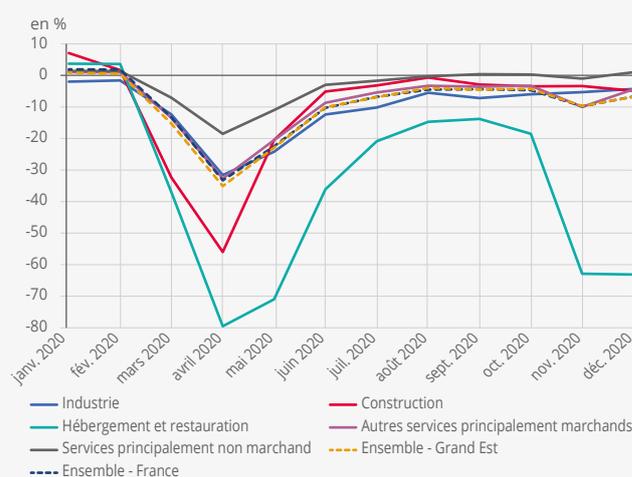
en %	Année entière	Mars à décembre
Ardennes	- 10,4	- 12,2
Aube	- 8,7	- 10,5
Marne	- 8,7	- 10,7
Haute-Marne	- 10,1	- 12,0
Meurthe-et-Moselle	- 8,4	- 10,3
Meuse	- 7,2	- 9,2
Moselle	- 10,7	- 12,7
Bas-Rhin	- 9,6	- 11,9
Haut-Rhin	- 12,4	- 14,7
Vosges	- 8,9	- 11,0
<b>Ensemble du Grand Est</b>	<b>- 9,9</b>	<b>- 11,9</b>
<b>France entière</b>	<b>- 9,4</b>	<b>- 11,6</b>

**Lecture :** en 2020 dans le Haut-Rhin, le nombre d'heures rémunérées a diminué de 12,4 % par rapport à 2019. La baisse est de 14,7 % sur la période de mars à décembre.

**Champ :** Grand Est, entreprises du secteur privé hors agriculture.

**Source :** Déclarations sociales nominatives, traitement provisoire au 30 avril 2021.

### ► 2. Évolution sectorielle mensuelle des heures rémunérées par rapport au même mois de l'année 2019



**Note :** ensemble des heures rémunérées des salariés y compris les heures supplémentaires ainsi que les absences pour lesquelles le salarié est rémunéré.

**Lecture :** dans le Grand Est en novembre 2020, le nombre d'heures de travail rémunérées dans l'hébergement-restauration est inférieur de 62,9 % à celui de novembre 2019.

**Champ :** France hors Mayotte.

**Source :** Déclarations sociales nominatives, traitement provisoire au 30 avril 2021.